

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 OCTOBRE 2023**

N°CT2023.4/077

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Régis CHARBONNIER, Vice-Président(e).

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel TEISSEDE, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Julie CORDESSE à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Virginie DOUET à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur François VITSE, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Joël PESSAQUE à Madame Josette SOL, Monsieur Jean-Louis POUJOL à Madame Sophie LE MONNIER, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Michel WANNIN à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Claude GAY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/077
Identifiant téléransmission	094-200058006-20231011-lmc147849-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 OCTOBRE 2023**

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 66

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/077
Identifiant télétransmission	094-200058006-20231011-lmc147849-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 OCTOBRE 2023**

N°CT2023.4/077

OBJET : **Plan local d'urbanisme** - Fixation des modalités de concertation dans le cadre de la modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et R.153-20 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chennevières-sur-Marne approuvé par délibération du conseil de territoire n°CT2017.1/007-1 du 1^{er} février 2017 et modifié en dernier lieu par délibération du conseil de territoire n°CT2022.3/045 du 22 juin 2022 ;

VU l'arrêté du Président n°AP2023-045 du 20 septembre 2023, le Président a engagé une procédure de modification du PLU de la commune de Chennevières-sur-Marne ;

CONSIDERANT que la commune de Chennevières-sur-Marne a sollicité Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) afin que soit engagée une procédure de modification de son plan local d'urbanisme (PLU) ;

CONSIDERANT que l'élaboration du projet a été réalisée en lien étroit avec la commune ;

CONSIDERANT que, le PLU de la commune de Chennevières-sur-Marne a été approuvé par délibération du conseil de territoire n°CT2017.1/007-1 du 1^{er} février 2017 et modifié en dernier lieu par délibération du conseil de territoire n°CT2022.3/045 du 22 juin 2022 ;

CONSIDERANT que, par arrêté n°AP2023-045 du 20 septembre 2023 susvisé, le Président a engagé une procédure de modification du PLU de la commune de Chennevières-sur-Marne afin de permettre un programme de logements et commerces requalifiant un secteur d'activités situé à l'entrée de ville Nord de Chennevières sur Marne ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/077
Identifiant télértransmission	094-200058006-20231011-lmc147849-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 OCTOBRE 2023**

CONSIDERANT que, compte tenu de l'objet de la modification, celle-ci est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ; qu'il est ainsi nécessaire de réaliser une évaluation environnementale ;

CONSIDERANT qu'en conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme susvisé, la procédure de modification de droit commun du PLU de Chennevières-sur-Marne doit faire l'objet d'une concertation tout au long de la procédure ;

CONSIDERANT qu'en accord avec la commune, il convient de fixer les modalités de concertation suivantes :

- La parution d'un article dans le magazine de la commune « Chennevières Le Mag » et sur les sites Internet de la ville de Chennevières-sur-Marne (www.chennevieres.com) et de GPSEA (www.sudestavenir.fr) ;
- La mise à disposition du projet de modification et de registres destinés à recevoir les observations du public au sein des locaux :
 - o Du service urbanisme de la mairie de Chennevières-sur-Marne, 14 avenue du Maréchal Leclerc aux heures d'ouvertures au public ;
 - o De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

CONSIDERANT que ce dossier pourra également être consulté, pendant toute la durée de la concertation, sur les sites internet de la commune et de GPSEA ;

CONSIDERANT que les observations du public pourront être adressées :

- Sur le registre ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registrenumerique.fr/concertation-modification-5-plu-chennevieres-sur-marne> ;
- Par voie électronique à l'adresse suivante : concertation-modification-5-pluchennevieres-sur-marne@mail.registre-numerique.fr ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la concertation, le conseil de territoire sera amené à en tirer le bilan ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 05 OCTOBRE 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/077
Identifiant télértransmission	094-200058006-20231011-lmc147849-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 OCTOBRE 2023**

ARTICLE 1 : FIXE les modalités de la concertation sur le projet de modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne suivantes :

- La parution d'un article dans le magazine de la commune « Chennevières Le Mag » et sur les sites Internet de la ville de Chennevières-sur-Marne (www.chennevieres.com) et de GPSEA (www.sudestavenir.fr) ;
- La mise à disposition du projet de modification et de registres destinés à recevoir les observations du public au sein des locaux :
 - o Du service urbanisme de la mairie de Chennevières-sur-Marne, 14 avenue du Maréchal Leclerc aux heures d'ouvertures au public ;
 - o De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : DIT que ce dossier pourra également être consulté, pendant toute la durée de la concertation, sur les sites Internet des deux collectivités et que les observations du public pourront être adressées :

- Sur le registre ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registrenumerique.fr/concertation-modification-5-plu-chennevieres-sur-marne> ;
- Par voie électronique à l'adresse suivante : concertation-modification-5-pluchennevieres-sur-marne@mail.registre-numerique.fr.

ARTICLE 3 : DIT que ces modalités seront portées à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie de Chennevières-sur-Marne et au siège de GPSEA, ainsi que sur le site Internet des deux collectivités.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/077
Identifiant télértransmission	094-200058006-20231011-lmc147849-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 OCTOBRE 2023**

ARTICLE 4 : DIT que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,



Signé
Régis CHARBONNIER

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/077
Identifiant téléransmission	094-200058006-20231011-lmc147849-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 OCTOBRE 2023**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/10/23
Accusé réception le	12/10/23
Numéro de l'acte	CT2023.4/077
Identifiant télétransmission	094-200058006-20231011-lmc147849-DE-1-1